

tenue par Monsieur Louvel, magistrat-désigné
En présence de Monsieur Grondin, Rapporteur public
Madame Lecompte, Greffière

09 heures 05

01)	DOSSIER N° 2502241	RAPPORTEUR: Monsieur Tual Louvel
Titre de l'affaire	Demande d'annuler la décision du 28 février 2025 par laquelle la directrice du centre hospitalier universitaire de Rennes a rejeté sa demande tendant au versement de l'aide à la reprise ou à la création d'entreprise en remplacement des allocations d'aide au retour à l'emploi	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur	Maître DEGIRMENCI Selim (Cour)
Défendeur	CENTRE HOSPITALIER REGIONAL UNIVERSITAIRE DE RENNES	MINIER MAUGENDRE ET ASSOCIEES
02)	DOSSIER N° 2502797	RAPPORTEUR: Monsieur Tual Louvel
Titre de l'affaire	Doit être regardée comme demandant d'annuler le titre exécutoire émis à son encontre le 20 février 2025 par l'agent comptable du Finistère au titre d'un trop-perçu d'allocation d'aide au retour à l'emploi	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame	Madame
Défendeur	CONSEIL DEPARTEMENTAL DU FINISTERE	SELARL VALADOU - JOSSELIN & ASSOCIES

Arrêté le 21/04/2026

Le président du tribunal

tenue sous la présidence de Monsieur Bouchardon, assisté(e)
de Monsieur Louvel et Monsieur Blanchard, Conseillers
En présence de Monsieur Grondin, Rapporteur public
Madame Lecompte, Greffière

09 heures 15

01)	DOSSIER N° 2600319	RAPPORTEUR: Monsieur Antoine Blanchard
Titre de l'affaire	OQTF demande d'annuler l'arrêté du 5 décembre 2025 par lequel le préfet des Côtes-d'Armor lui a retiré son titre de séjour, l'a obligée de quitter dans un délai de 30 jours le territoire français, a fixé l'Equateur comme pays de destination et a prononcé à son encontre une interdiction de retour sur le territoire français pour une durée de trois ans	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame	Maître KAYEMBE Aurore (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DES COTES-D'ARMOR	
03)	DOSSIER N° 2600807	RAPPORTEUR: Monsieur Laurent Bouchardon
Titre de l'affaire	OQTF demande d'annuler l'arrêté du 30 juin 2025 par lequel le préfet du Finistère lui a refusé la délivrance d'un titre de séjour, l'a obligé de quitter dans un délai de 30 jours le territoire français, a fixé le Mali comme pays de destination et a prononcé à son encontre une interdiction de retour sur le territoire français pour une durée de deux ans	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur	Maître BLANCHOT Anna (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DU FINISTERE	

09 heures 15

04)	DOSSIER N° 2600664	RAPPORTEUR: Monsieur Laurent Bouchardon
Titre de l'affaire	OQTF demande d'annuler l'arrêté du 5 mai 2025 par lequel le préfet du Finistère lui a refusé le renouvellement d'un titre de séjour, l'a obligé de quitter dans un délai de 30 jours le territoire français, a fixé la Côte d'Ivoire comme pays de destination et a prononcé à son encontre une interdiction de retour sur le territoire français pour une durée d'un an	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Monsieur	Maître BLANCHOT Anna (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DU FINISTERE	
05)	DOSSIER N° 2600317	RAPPORTEUR: Monsieur Antoine Blanchard
Titre de l'affaire	OQTF demande d'annuler l'arrêté du 16 mai 2025 par lequel le préfet des Côtes-d'Armor lui a refusé la délivrance d'un titre de séjour, l'a obligé de quitter dans un délai de 30 jours le territoire français, a fixé le Cameroun comme pays de destination et a prononcé à son encontre une interdiction de retour sur le territoire français pour une durée de deux ans	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Monsieur	Maître CALONNE DU TEILLEUL Dorothée (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DES COTES-D'ARMOR	
06)	DOSSIER N° 2600321	RAPPORTEUR: Monsieur Tual Louvel
Titre de l'affaire	OQTF : Demande d'annuler l'arrêté du 13 mai 2025 par lequel le préfet du Bas-Rhin l'a obligé à quitter le territoire français sans délai, a fixé l'Afghanistan comme pays de renvoi et lui a interdit le retour sur le territoire pour une durée d'un an	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Monsieur	Maître LE BIHAN Katell (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DU BAS-RHIN	

09 heures 15

07)	DOSSIER N° 2600558	RAPPORTEUR: Monsieur Tual Louvel
Titre de l'affaire	OQTF demande d'annuler l'arrêté du 24 avril 2025 par lequel le préfet d'Ille-et-Vilaine l'a obligée de quitter dans un délai de 30 jours le territoire français, a fixé l'Inde comme pays de destination et a prononcé à son encontre une interdiction de retour sur le territoire français pour une durée d'un an	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame	Maître LE BIHAN Katell (Cour)
Défendeur	PREFECTURE D'ILLE-ET-VILAINE	
08)	DOSSIER N° 2600648	RAPPORTEUR: Monsieur Tual Louvel
Titre de l'affaire	OQTF demande d'annuler l'arrêté du 24 avril 2025 par lequel le préfet d'Ille-et-Vilaine l'a obligée de quitter dans un délai de 30 jours le territoire français, a fixé l'Inde comme pays de destination et a prononcé à son encontre une interdiction de retour sur le territoire français pour une durée d'un an	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur	Maître LE BIHAN Katell (Cour)
Défendeur	PREFECTURE D'ILLE-ET-VILAINE	
09)	DOSSIER N° 2600673	RAPPORTEUR: Monsieur Laurent Bouchardon
Titre de l'affaire	OQTF demande d'annuler l'arrêté du 2 juillet 2025 par lequel le préfet du Finistère lui a refusé la délivrance d'un titre de séjour, l'a obligée de quitter dans un délai de 30 jours le territoire français, a fixé le Burundi comme pays de destination et a prononcé à son encontre une interdiction de retour sur le territoire français pour une durée d'un an	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame	Maître LE BIHAN Katell (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DU FINISTERE	
Observateur	OFFICE FRANCAIS DE L'IMMIGRATION ET DE L'INTEGRATION	

09 heures 15

10)	DOSSIER N° 2601892	RAPPORTEUR: Monsieur Laurent Bouchardon
Titre de l'affaire	OQTF demande d'annuler l'arrêté du 13 août 2025 par lequel le préfet du Finistère l'a obligée de quitter dans un délai de 30 jours le territoire français, a fixé le Burundi comme pays de destination et a prononcé à son encontre une interdiction de retour sur le territoire français pour une durée d'un an	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame	Maître LE BIHAN Katell (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DU FINISTERE	
11)	DOSSIER N° 2508123	RAPPORTEUR: Monsieur Antoine Blanchard
Titre de l'affaire	OQTF - demande d'annuler l'arrêté du 4 mars 2025 par lequel le préfet d'Ille-et-Vilaine lui a refusé la demande d'admission au séjour, l'a obligé à quitter le territoire français dans un délai de trente jours à destination de l'Albanie avec une interdiction de retour d'une durée d'un an	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur	Maître SALIN Frédéric
Défendeur	PREFECTURE D'ILLE-ET-VILAINE	
12)	DOSSIER N° 2600556	RAPPORTEUR: Monsieur Antoine Blanchard
Titre de l'affaire	OQTF demande d'annuler l'arrêté du 27 avril 2025 par lequel le préfet du Morbihan l'a obligé de quitter dans un délai de 30 jours le territoire français, a fixé l'Afghanistan comme pays de destination et a prononcé à son encontre une interdiction de retour sur le territoire français pour une durée de deux ans	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur	Maître BEGUIN Emmanuelle (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DU MORBIHAN	

09 heures 15

13)	DOSSIER N° 2600665	RAPPORTEUR: Monsieur Laurent Bouchardon
Titre de l'affaire	OQTF demande d'annuler l'arrêté du 28 novembre 2025 par lequel le préfet d'Ille-et-Vilaine lui a refusé la délivrance d'un titre de séjour, l'a obligé de quitter dans un délai de 30 jours le territoire français, a fixé l'Angola comme pays de destination et a prononcé à son encontre une interdiction de retour sur le territoire français pour une durée d'un an	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur	Maître GOURLAOUEN Carole (Cour)
Défendeur	PREFECTURE D'ILLE-ET-VILAINE	
14)	DOSSIER N° 2600320	RAPPORTEUR: Monsieur Tual Louvel
Titre de l'affaire	OQTF : Demande d'annuler l'arrêté du 18 décembre 2025 par lequel le préfet d'Ille-et-Vilaine l'a obligé à quitter le territoire français dans un délai de trente jours, a fixé le Congo comme pays de renvoi et lui a interdit le retour sur le territoire pour une durée d'un an	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur	Maître SEMINO Enzo (Cour)
Défendeur	PREFECTURE D'ILLE-ET-VILAINE	
15)	DOSSIER N° 2508280	RAPPORTEUR: Monsieur Antoine Blanchard
Titre de l'affaire	OQTF - demande d'annuler l'arrêté du 23 novembre 2025 du préfet d'Ille-et-Vilaine portant obligation de quitter dans un délai de 30 jours le territoire français à destination de l'Algérie	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur	Maître LE BOURDAIS Arnaud (Cour)
Défendeur	PREFECTURE D'ILLE-ET-VILAINE	

tenue sous la présidence de Monsieur Bouchardon, assisté(e)
de Monsieur Louvel et Monsieur Blanchard, Conseillers
En présence de Monsieur Grondin, Rapporteur public
Madame Lecompte, Greffière

10 heures 15

01) DOSSIER N° 2602114 RAPPORTEUR: Monsieur Tual Louvel

Titre de l'affaire Elections municipales - scrutin du 15 mars 2026 - commune de Treflez (protestation électorale)

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame	Madame EDERN Anne
Défendeur	Monsieur	Maître VOISIN Alix (Cour)
	Madame	Maître VOISIN Alix (Cour)
	Monsieur	Maître VOISIN Alix (Cour)
	Madame	Maître VOISIN Alix (Cour)
	Monsieur	Maître VOISIN Alix (Cour)
	Madame	Maître VOISIN Alix (Cour)
	Monsieur	Maître VOISIN Alix (Cour)
	Madame	Maître VOISIN Alix (Cour)
	Monsieur	Maître VOISIN Alix (Cour)
Observateur	Madame	Maître VOISIN Alix (Cour)
	Monsieur	
	Madame	
	PREFECTURE DU FINISTERE	

10 heures 15

02) DOSSIER N° 2602421 RAPPORTEUR: Monsieur Tual Louvel

Titre de l'affaire Elections municipales : scrutin du 22 mars 2026 - Commune de Plougasnou (protestation électorale)

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame	Madame BERNARD Nathalie
Défendeur	Monsieur	Maître ALIBERT Juliette (Conseil d'Etat)
	Madame	Maître ALIBERT Juliette (Conseil d'Etat)
	Monsieur	Maître ALIBERT Juliette (Conseil d'Etat)
	Madame	Maître ALIBERT Juliette (Conseil d'Etat)
	Monsieur	Maître ALIBERT Juliette (Conseil d'Etat)
	Madame	Maître ALIBERT Juliette (Conseil d'Etat)
	Monsieur	Maître ALIBERT Juliette (Conseil d'Etat)
	Madame	Maître ALIBERT Juliette (Conseil d'Etat)
	Monsieur	Maître ALIBERT Juliette (Conseil d'Etat)
	Madame	Maître ALIBERT Juliette (Conseil d'Etat)
	Monsieur	Maître ALIBERT Juliette (Conseil d'Etat)
	Madame	Maître ALIBERT Juliette (Conseil d'Etat)
	Monsieur	Maître ALIBERT Juliette (Conseil d'Etat)
	Madame	Maître ALIBERT Juliette (Conseil d'Etat)
Observateur	Madame PREFECTURE DU FINISTERE	Maître ALIBERT Juliette (Conseil d'Etat)

10 heures 15

03) **DOSSIER N° 2601988** **RAPPORTEUR: Monsieur Tual Louvel**

Titre de l'affaire Elections municipales - scrutin du 15 mars 2026 - Commune de Plounévezel (protestation électorale)

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur	Monsieur BOULANGER Vincent
Défendeur	Monsieur	SOCIETE D'AVOCATS PEQUIGNOT
	Madame	SOCIETE D'AVOCATS PEQUIGNOT
	Monsieur	SOCIETE D'AVOCATS PEQUIGNOT
	Madame	SOCIETE D'AVOCATS PEQUIGNOT
	Monsieur	SOCIETE D'AVOCATS PEQUIGNOT
	Madame	SOCIETE D'AVOCATS PEQUIGNOT
	Monsieur	SOCIETE D'AVOCATS PEQUIGNOT
	Madame	SOCIETE D'AVOCATS PEQUIGNOT
	Monsieur	SOCIETE D'AVOCATS PEQUIGNOT
	Madame	SOCIETE D'AVOCATS PEQUIGNOT
	Monsieur	SOCIETE D'AVOCATS PEQUIGNOT
	Madame	SOCIETE D'AVOCATS PEQUIGNOT
Observateur	Monsieur	SOCIETE D'AVOCATS PEQUIGNOT
	PREFECTURE DU FINISTERE	

10 heures 15

04) **DOSSIER N° 2602142** **RAPPORTEUR: Monsieur Tual Louvel**

Titre de l'affaire Elections municipales - scrutin du 15 mars 2026 - Commune de Plounévezel (protestation électorale)

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur	Maître VOISIN Alix (Cour)
Défendeur	Monsieur	SOCIETE D'AVOCATS PEQUIGNOT
	Madame	SOCIETE D'AVOCATS PEQUIGNOT
	Monsieur	SOCIETE D'AVOCATS PEQUIGNOT
	Madame	SOCIETE D'AVOCATS PEQUIGNOT
	Monsieur	SOCIETE D'AVOCATS PEQUIGNOT
	Madame	SOCIETE D'AVOCATS PEQUIGNOT
	Monsieur	SOCIETE D'AVOCATS PEQUIGNOT
	Madame	SOCIETE D'AVOCATS PEQUIGNOT
	Monsieur	SOCIETE D'AVOCATS PEQUIGNOT
	Madame	SOCIETE D'AVOCATS PEQUIGNOT
	Monsieur	SOCIETE D'AVOCATS PEQUIGNOT
	Madame	SOCIETE D'AVOCATS PEQUIGNOT
	Monsieur	SOCIETE D'AVOCATS PEQUIGNOT
	Madame	SOCIETE D'AVOCATS PEQUIGNOT
	Monsieur	SOCIETE D'AVOCATS PEQUIGNOT
Observateur	PREFECTURE DU FINISTERE	

10 heures 15

05)

DOSSIER N° 2601983

RAPPORTEUR: Monsieur Antoine Blanchard

Titre de l'affaire Elections municipales - scrutin du 15 mars 2026 - Commune de Sens de Bretagne - protestation électorale

Nom des parties

Représentants des parties

Demandeur

Monsieur

Défendeur

Madame

Monsieur

Madame

Monsieur

Madame

Monsieur

Madame

Monsieur

Madame

Monsieur

Madame

Monsieur

Madame

Monsieur

Madame

Monsieur

Madame

Monsieur

Madame

Monsieur

Madame

Madame

	Nom des parties	Représentants des parties
Défendeur	Monsieur Monsieur Madame	
Observateur	PREFECTURE D'ILLE-ET-VILAINE	

10 heures 15

06) **DOSSIER N° 2602130** **RAPPORTEUR: Monsieur Antoine Blanchard**

Titre de l'affaire Elections municipales - scrutin du 15 mars 2026 - Commune de Plouescat - (protestation électorale)

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur	
Défendeur	Monsieur	
	Monsieur	
	Monsieur	
	Madame	
	Monsieur	
	Madame	
	Monsieur	
	Madame	
	Madame	
	Monsieur	
	Madame	
	Madame	
	Monsieur	
	Madame	
	Monsieur	
	Monsieur	
	Madame	
	Monsieur	
	Madame	
	Madame	
Observateur	Monsieur	
	PREFECTURE DU FINISTERE	

10 heures 15

08)

DOSSIER N° 2602268

RAPPORTEUR: Monsieur Antoine Blanchard

Titre de l'affaire Déféré préfectoral des opérations électorales en vue de la désignation des conseillers municipaux et communautaires organisées le 15 mars 2026 dans la commune de Plumelec

Nom des parties

Représentants des parties

Demandeur

PREFECTURE DU MORBIHAN

Défendeur

Monsieur

Madame

Monsieur

Madame

Monsieur

Madame

Monsieur

Madame

Monsieur

Madame

Monsieur

Madame

Monsieur

Madame

Monsieur

Madame

Monsieur

Madame

Monsieur

Madame

Monsieur

Madame

	Nom des parties	Représentants des parties
Défendeur	Monsieur	Monsieur
Observateur	CENTRE MORBIHAN COMMUNAUTE COMMUNE DE PLUMELEC	

tenue sous la présidence de Monsieur Bouchardon, assisté(e)
de Monsieur Louvel et Monsieur Blanchard, Conseillers
En présence de Monsieur Grondin, Rapporteur public
Madame Lecompte, Greffière

11 heures 30

01)	DOSSIER N° 2304181	RAPPORTEUR: Monsieur Antoine Blanchard
Titre de l'affaire	Demande d'annuler la délibération du 6 juillet 2023 par laquelle le conseil municipal de la commune de Grand-Champ a approuvé la mise en compatibilité de son plan local d'urbanisme dans le cadre de la déclaration de projet de construction d'un usine de fabrication de blocs de béton sur le site de Poulmarh	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	ASSOCIATION COHABITATION CARRIERE - PRESERVONS LA CAMPAGNE A GRAND-CHAMP	AARPI GÉO AVOCATS (Cour)
Défendeur	COMMUNE DE GRAND-CHAMP	SOCIETE D'AVOCATS LEXCAP
Intervenant	SOCIETE CHAUSSON MATERIAUX	Maître SCHLEGEL Catherine (Cour)
02)	DOSSIER N° 2304906	RAPPORTEUR: Monsieur Antoine Blanchard
Titre de l'affaire	Demande d'annuler la délibération du 6 juillet 2023 par laquelle le conseil municipal de la commune de Grand-Champ a approuvé la mise en compatibilité de son plan local d'urbanisme dans le cadre de la déclaration de projet de construction d'un usine de fabrication de blocs de béton sur le site de Poulmarh	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	EAU & RIVIERES DE BRETAGNE	AARPI GÉO AVOCATS (Cour)
Défendeur	COMMUNE DE GRAND-CHAMP	SOCIETE D'AVOCATS LEXCAP
Intervenant	SOCIÉTÉ CHAUSSON MATERIAUX	Maître SCHLEGEL Catherine (Cour)

11 heures 30

03) DOSSIER N° 2402938 RAPPORTEUR: Monsieur Antoine Blanchard

Titre de l'affaire Demandant d'annuler l'arrêté n° PC05606723Y0047 du 25 mars 2024 par lequel le maire de la commune de Grand-Champ a accordé un permis de construire une usine de blocs de béton préfabriqués comportant 3 bâtiments sur un terrain situé route départementale 308

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur et Madame	AARPI GÉO AVOCATS (Cour)
	Monsieur	AARPI GÉO AVOCATS (Cour)
	Madame	AARPI GÉO AVOCATS (Cour)
	Madame	AARPI GÉO AVOCATS (Cour)
	Monsieur	AARPI GÉO AVOCATS (Cour)
	SCI ADAM ET EVE	AARPI GÉO AVOCATS (Cour)
	Monsieur	AARPI GÉO AVOCATS (Cour)
	Madame	AARPI GÉO AVOCATS (Cour)
	Madame	AARPI GÉO AVOCATS (Cour)
	Monsieur et Madame	AARPI GÉO AVOCATS (Cour)
	Monsieur	AARPI GÉO AVOCATS (Cour)
	Monsieur et Madame	AARPI GÉO AVOCATS (Cour)
	Monsieur	AARPI GÉO AVOCATS (Cour)
	Madame	AARPI GÉO AVOCATS (Cour)
	Monsieur	AARPI GÉO AVOCATS (Cour)
Défendeur	ASSOCIATION COHABITATION CARRIERE - PRESERVONS LA CAMPAGNE A GRAND-CHAMP	
	COMMUNE DE GRAND-CHAMP	SOCIETE D'AVOCATS LEXCAP
	CHAUSSON IMMO	Maître SCHLEGEL Catherine (Cour)

11 heures 30

04)	DOSSIER N° 2400995	RAPPORTEUR: Monsieur Tual Louvel
Titre de l'affaire	demandent d'annuler la décision implicite née le 9 janvier 2024 du préfet du Finistère rejetant leurs recours indemnitaire préalable relatif à l'indemnisation des préjudices subis lors de la manifestation des pêcheurs concarnois le 31 mars 2023	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	SOCIETE AXA FRANCE IARD	SOCIETE D'AVOCATS PHELIP & ASSOCIES
	SARL LETS BZH	SOCIETE D'AVOCATS PHELIP & ASSOCIES
Défendeur	PREFECTURE DU FINISTERE	
05)	DOSSIER N° 2300253	RAPPORTEUR: Monsieur Antoine Blanchard
Titre de l'affaire	demande d'annuler l'arrêté n° 431 du 6 juillet 2022 du maire de la commune de Lamballe-Armor portant sur la mise en sécurité de l'immeuble situé 2 place du Béloir, ensemble la décision laquelle il a implicitement rejeté son recours gracieux	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	DSSB	SOCIETE D'AVOCATS KOVALEX
Défendeur	COMMUNE DE LAMBALLE-ARMOR	SOCIETE D'AVOCATS THOME HEITZMANN (Cour)
06)	DOSSIER N° 2401504	RAPPORTEUR: Monsieur Antoine Blanchard
Titre de l'affaire	demande d'annuler l'arrêté n°817 du 25 octobre 2023 du maire de Lamballe-Armor portant sur la mise en oeuvre d'une astreinte administrative pour la mise en sécurité de l'immeuble situé 2 place du Béloir, et la décision implicite née le 20 février 2024 de rejet de son recours gracieux	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	SCI DSSB	SOCIETE D'AVOCATS KOVALEX
Défendeur	COMMUNE DE LAMBALLE-ARMOR	SOCIETE D'AVOCATS THOME HEITZMANN

11 heures 30

07)	DOSSIER N° 2601268	RAPPORTEUR: Monsieur Antoine Blanchard
Titre de l'affaire	tierce opposition ordonnance n° 2601166 du 16 février 2026 constat IMR Lamballe-Armor rue du Béloir SCI DSSB	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	SCI DSSB	SOCIETE D'AVOCATS KOVALEX
Défendeur	COMMUNE DE LAMBALLE-ARMOR	SOCIETE D'AVOCATS THOME HEITZMANN
08)	DOSSIER N° 2306773	RAPPORTEUR: Monsieur Tual Louvel
Titre de l'affaire	Demande d'annuler l'arrêté n° PC0292392300013 du 24 octobre 2023 par lequel la maire de la commune de Roscoff a refusé d'accorder un permis de construire une habitation sur un terrain.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	SARL MUR-MURS INVESTISSEMENTS	SOCIETE D'AVOCATS BAZIRE BOULOUARD
Défendeur	COMMUNE DE ROSCOFF	SOCIETE D'AVOCATS LE ROY GOURVENNEC PRIEUR
09)	DOSSIER N° 2302636	RAPPORTEUR: Monsieur Tual Louvel
Titre de l'affaire	Demandant d'annuler l'arrêté n° PC290392200052 du 25 novembre 2022 par lequel le maire de la commune de Concarneau a accordé un permis de construire une maison d'habitation sur un terrain.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur et/ou Madame Monsieur	Maître BATON Irène (Cour)
Défendeur	COMMUNE DE CONCARNEAU PREFECTURE DE LA REGION BRETAGNE Monsieur et Madame	Maître BATON Irène (Cour) SOCIETE D'AVOCATS LE ROY GOURVENNEC PRIEUR

11 heures 30

10)	DOSSIER N° 2300439	RAPPORTEUR: Monsieur Antoine Blanchard
Titre de l'affaire	Demandant d'annuler l'arrêté n° PC05624022Y0108 du 16 septembre 2022 par lequel le maire de la commune de Sarzeau a accordé un permis de construire une maison individuelle sur un terrain situé rue de la Pointe de Porh Ler	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Monsieur et Madame	CABINET D'AVOCATS COUDRAY
Défendeur	COMMUNE DE SARZEAU Monsieur	SOCIETE D'AVOCATS LEXCAP Maître MATEL Pierre-Yves
11)	DOSSIER N° 2300440	RAPPORTEUR: Monsieur Antoine Blanchard
Titre de l'affaire	Demandant d'annuler l'arrêté n° PC05624022Y0108 du 16 septembre 2022 par lequel le maire de la commune de Sarzeau a accordé un permis de construire une maison individuelle sur un terrain situé rue de la Pointe de Porh Ler	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Monsieur et Madame	CABINET D'AVOCATS COUDRAY
Défendeur	COMMUNE DE SARZEAU Monsieur	SOCIETE D'AVOCATS LEXCAP Maître MATEL Pierre-Yves

Arrêté le 21/04/2026
Le président du tribunal